Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20260320-2026_2_0-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

16 mars 2026

En exercice : 19
Présents : 18

Votants : 19

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

Mme JEGO Anne-Marie, M. HUET Guénhaël, Mme CAREL Nicole, M. BEGKOYIAN Pierre, Mme HERVE Nadia, M. HUET Pascal, Mme PIERINI Anne, M. LE SOMMER Charles, Mme LE COTILLEC Clémence, M. PASCO Yann, Mme KERSUZAN Béatrice, M. BERTRAND Romain, Mme RIO Annick, M. CREQUER Jean-Claude, Mme DUVERGER Cécile, Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise, M. JEANNOT Mathieu, *Conseillers municipaux* ;

Représentées : M. MATIGNON Philippe par M. CAGNARD Hervé

Secrétaire de séance : Mme LE COTILLEC Clémence

n° 2026-2-0 : Installation du Conseil Municipal

En application des articles L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LOCMARIAQUER.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

CAGNARD Hervé
JEGO Anne-Marie
HUET Guénhaël
CAREL Nicole
BEGKOYIAN Pierre
HERVE Nadia
HUET Pascal
PIERINI Anne
LE SOMMER Charles
LE COTILLEC Clémence
PASCO Yann
KERSUZAN Béatrice
BERTRAND Romain
RIO Annick
CREQUER Jean-Claude
DUVERGER Cécile
LEROY LEFEVRE Marie-Lise
JEANNOT Mathieu

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

MATIGNON Philippe (excusé)

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Annick RIO, la plus âgée des membres présents du conseil municipal, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme LE COTILLEC Clémence a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).